

AVIS PUBLIC

Règlement 1170-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier certaines grilles de spécifications des zones production et extraction, des zones agroforestières et des zones rurales et de les rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure et d'ajouter certains usages d'exploitation forestière ou agricole en zone d'extraction

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement entre le 10 et le 28 juin 2021;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 juin 2021;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 2 août 2021;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 13 septembre 2021;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 16^e jour de septembre 2021

Céline LeBlanc
Greffière